



Pays
de
Grasse
communauté
d'agglomération

Budget Primitif 2025

Note de Présentation

Table des matières

1. Introduction	3
2. Structure du Budget	4
3. Synthèse et équilibre du budget primitif 2025.....	4
4. Le budget principal 2025	5
4.1 Dépenses de fonctionnement	5
4.2 Recettes de fonctionnement.....	6
5. Les budgets annexes	11
5.1 Le budget annexe de l'Eau potable	11
5.2 Le budget annexe de l'Assainissement	13
5.3 Le budget annexe SPANC	14
5.4 Le budget annexe de la Régie SILLAGES	15

1. Introduction

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la CAPG.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2025, dans le respect des principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, antériorité et sincérité.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'EPCI et doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Une fois adopté, il est transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours.

Par cette adoption, le Président est habilité à exécuter les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Enfin, il est précisé que le budget 2025 intègre par anticipation les résultats de l'exercice 2024.

Ce budget a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires discutées lors du conseil communautaire du 27 février 2025. Il repose sur les principes suivants :

- Poursuivre les investissements en cours, en maintenant un niveau d'engagement élevé ;
- Préserver la qualité des services à la population, malgré un contexte budgétaire contraint ;
- S'inscrire dans la trajectoire financière du mandat, en veillant au respect des objectifs en matière de fiscalité, d'épargne et de gestion de la dette ;
- Renforcer les efforts d'optimisation budgétaire, en tenant compte des impératifs économiques nationaux.

Le budget primitif s'articule autour des objectifs suivants :

- Maîtriser au plus juste les dépenses de fonctionnement afin de préserver l'équilibre budgétaire ;
- Renforcer la solidarité communautaire, notamment à travers la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire destinée aux communes (1,7 M€) ;
- Limiter l'augmentation de l'endettement, en maintenant une gestion rigoureuse des finances ;
- Maintenir inchangés les taux de la fiscalité directe locale ;
- Prendre en compte la nouvelle contrainte financière imposée par l'État, qui impactera les équilibres budgétaires (DILICO estimé à 500 K€, inscrit au chapitre 014) ;
- Intégrer la hausse de 3 points des cotisations retraites des agents titulaires, avec ses conséquences sur les charges de personnel.

2. Structure du Budget

La CAPG dispose d'un budget principal ainsi que de plusieurs budgets annexes dédiés à des compétences spécifiques : Eau potable, Assainissement, SPANC et Régie Sillages. Chaque budget fait l'objet d'un vote distinct pour son budget primitif.

Structure du budget d'un EPCI

Le budget d'un **EPCI** est structuré en **deux sections** :

- **La section de fonctionnement**, qui couvre la gestion courante de la collectivité.
- **La section d'investissement**, qui regroupe les achats de biens mobiliers et immobiliers, ainsi que les études et travaux portés par la **CAPG**.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires à l'activité quotidienne et récurrente des services de l'agglomération.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et les consommations de fluides des bâtiments intercommunaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer ;
- Les recettes de fonctionnement sont constituées par les produits des services et domaine, la fiscalité, les subventions, la Dotation Globale de Fonctionnement etc...

La section d'investissement est dédiée aux projets d'aménagement et de développement de l'agglomération.

- Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de l'agglomération. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets ;
- Les recettes d'investissement sont principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement, le remboursement de la TVA par l'Etat et l'autofinancement ainsi que les emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

3. Synthèse et équilibre du budget primitif 2025

Budget Principal

(En €)	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCT	125 593 650,00	125 593 650,00
SECTION D'INVEST	53 984 431,26	53 984 431,26
TOTAL DU BUDGET	179 578 081,26	179 578 081,26

Budget Eau Potable

(En €)	DEPENSES	RECETTES
SECTION EXPLOITATION	6 102 208,00	6 102 208,00
SECTION D'INVEST	4 032 052,00	4 032 052,00
TOTAL DU BUDGET	10 134 260,00	10 134 260,00

Budget Assainissement

(En €)	DEPENSES	RECETTES
SECTION EXPLOITATION	8 447 068,00	8 447 068,00
SECTION D'INVEST	8 347 420,17	8 347 420,17
TOTAL DU BUDGET	16 794 488,17	16 794 488,17

Budget SPANC

(En €)	DEPENSES	RECETTES
SECTION EXPLOITATION	165 000,00	165 000,00
SECTION D'INVEST	11 341,21	11 341,21
TOTAL DU BUDGET	176 341,21	176 341,21

Budget Régie SILLAGES

(En €)	DEPENSES	RECETTES
SECTION EXPLOITATION	17 445 239,60	17 445 239,60
SECTION D'INVEST	1 816 811,00	1 816 811,00
TOTAL DU BUDGET	19 262 050,60	19 262 050,60

4. Le budget principal 2025

4.1 Dépenses de fonctionnement

Dans un contexte budgétaire contraint, l'ensemble des services de la **CAPG** s'est engagé dans une démarche de **maîtrise et de modération des dépenses**.

Cet effort a pour objectif de **préserver l'équilibre budgétaire** tout en garantissant un **niveau de service optimal** pour les usagers. Il s'inscrit dans une gestion rigoureuse des ressources, indispensable pour anticiper et faire face aux **contraintes financières** des années à venir.

Pour l'exercice 2025, il est prévu pour **les dépenses de fonctionnement** un montant de **125 593 650 €**

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de l'EPCI, notamment :

- Les charges à caractère général (contrats, fluides, télécommunications, fournitures, assurances) pour 17,8 M€ ;

• Les charges de personnel pour 30,4 M€ ;

- Les subventions aux associations : 2,6 M€ ;
- La contrainte de service public versée à Sillages : 6,9 M€ ;
- Les cotisations versées au SMED et à Univalom : 13,3 M€ ;
- Les charges financières (intérêts de la dette et autres) : 1,2 M€ ;
- Les atténuations de produits (chapitre 014) 36 M€ qui concernent le reversement d'une partie du versement mobilité à Sillages, les attributions de compensation versées aux communes, le FNGIR, la D.S.C (dotation de solidarité communautaire), une prévision pour le DILICO , le reversement de la taxe GEMAPI au SMIAGE ;
- Le virement à la section d'investissement pour 8,2 M€ ;
- Les opérations d'ordre (chapitre 042) pour 5,07 M€.

Les **dépenses de fonctionnement** enregistrent une **hausse globale de 3,2 %** par rapport aux crédits ouverts en **2024**. Toutefois, en excluant les **mesures gouvernementales** (DILICO, augmentation des cotisations CNRACL) ainsi que la mise en place de la **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)**, la progression se limiterait à **1,2 %**.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Différence entre BP 2025 et crédits ouverts 2024
011 Charges à caractère général	17,9 M€	17,8 M€	-0,1 M€
012 Charges de personnel	29,3 M€	30,4 M€	+1,1 M€
014 Atténuation de produits	34,3 M€	36 M€	+1,7 M€
65 Autres charges gestion courante	27,3 M€	26,3 M€	-1 M€
66 Charges financières	1,3 M€	1,2 M€	-0,1 M€
67 Charges exceptionnelles	0,07 M€	0,05 M€	-0,02 M€
68 Dotations aux provisions	0,3 M€	0,4 M€	+0,1 M€
023 Virement à la section d'Investissement	5,6 M€	8,2 M€	+2,6 M€
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	5,1 M€	5,07 M€	-0,03 M€
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	121,5 M€	125,5 M€	+4 M€

4.2 Recettes de fonctionnement

La **section de fonctionnement** garantit la gestion courante de l'établissement. Les **recettes** proviennent principalement de :

- La fiscalité locale ;
- Les produits des services et du domaine ;
- Les dotations versées par l'État.

Pour l'exercice 2025, il prévu pour les recettes de fonctionnement un montant de

125 593 650 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Différence entre BP 2025 et crédits ouverts 2024
70 Produits des services et domaine	6,5 M€	8,3 M€	+1,8 M€
73 & 731 Fiscalité	86,5 M€	89,6 M€	+3,1 M€
74 Subvention d'exploitation	15,6 M€	15,7 M€	+0,01 M€
75 Produits divers de gestion courante	1,2 M€	1,2 M€	
76 Produits financiers	1,2 M€	1,1 M€	-0,1 M€
77 Autres produits exceptionnels	0,02 M€	0,02 M€	
013 Atténuations de charges	0,6 M€	0,5 M€	-0,1 M€
002 Excédent de fonctionnement reporté	9,6 M€	8,9 M€	-0,7 M€
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,1 M€	0,04 M€	-0,06 M€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	121,5 M€	125,5 M€	+4 M€

Ainsi pour 2025, il est notamment inscrit :

Chapitre 70 produits des services et domaines : 8,3 M€

Ce chapitre inclut principalement :

- Les produits des services à la population tels que les sports, la jeunesse, la petite enfance, les musées, le parc automobile, Grasse Campus, les déplacements, le développement économique, etc ;
- La redevance spéciale déchets appliquée aux professionnels ;
- Le remboursement des salaires pour les budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que par l'Office de tourisme et la Ville de Grasse, entre autres.

Chapitre 73 Impôts et taxes et 731 : 89,6 M€

Évolution des recettes fiscales

Depuis la **loi de finances pour 2018**, le **coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives** (bases d'imposition) est déterminé par un calcul automatique et n'est plus fixé par amendement parlementaire. Il n'apparaît donc plus dans les lois de finances annuelles.

Pour **2025**, la **revalorisation forfaitaire des bases locatives** est calculée en fonction de l'évolution de l'**indice des prix à la consommation harmonisé** sur un an. En raison de la forte inflation en 2024, le coefficient de revalorisation des bases est fixé à **+1,6 %** pour 2025, contre **+3,8 %** l'année précédente.

En l'absence de variation des **taux de fiscalité**, cette augmentation concernera uniquement les **bases d'imposition**, hors évolutions physiques. La revalorisation des bases s'applique uniquement aux **bases foncières (TFB, TFNB et CFE)**, hors **Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)**.

Depuis **2021**, en remplacement du produit de la **Taxe d'Habitation**, la CAPG perçoit une **fraction de TVA nationale**. Par prudence, les hypothèses budgétaires pour 2025 maintiennent cette ressource au même niveau qu'en 2024, soit **16,5 M€**, en raison des différentes versions du **projet de loi de finances 2025**.

Prudence dans l'estimation du produit fiscal

Concernant le **produit fiscal**, une approche prudente est retenue. Il est proposé de **ne pas intégrer les éventuels rôles supplémentaires** dans l'estimation budgétaire initiale.

- Engagement des services de la CAPG dans une politique de modération des dépenses

La Fiscalité perçue par la CAPG se décline comme ci-après

- La CFE (cotisation foncière des entreprises) ;
- La TF (taxe foncière) ;
- La THRS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires) ;
- La TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) ;
- L'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) ;
- La TVA versée par l'Etat en compensation de la suppression de la TH sur les résidences principales ;
- La Taxe GEMAPI ;
- La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

En ce qui concerne la fiscalité, il a été proposé de ne pas faire varier les taux des impôts locaux et de **reconduire les taux votés en 2024**.

- **Taxe foncière bâtie additionnelle** : 0,104% ;
- **Taxe foncière non bâtie additionnelle** : 2,60 % ;
- **Taxe d'habitation additionnelle sur les résidences secondaires** : 8,17% ;
- **CFE Unique** : 29,22 %.

TEOM 2025

Zones	Taux 2025
Auribeau-sur-Siagne, La Roquette-sur-Siagne, Pégomas	16,18%
Mouans-Sartoux	10,28%
Grasse	18,73%
Cabris, Le Tignet, Peymeinade, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiery, Spéracédes	12,88%
Amirat, Andon, Briançonnet, Caille, Collongues, Escragnolles, Gars, Le Mas, Les Mujouls, Saint-Auban, Séranon, Valderoure	16,50%

Chapitre 74 Dotations et participation : 15,6 M€

- Dotation Globale de Fonctionnement : dotation d'intercommunalité et dotation de compensation ;
- Les allocations compensatrices de l'Etat ;
- Les subventions de la CAF, de la DRAC, de l'Europe, de la Région et enfin du Département des Alpes-Maritimes.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :1,2 M€

- Les revenus du patrimoine immobilier ;
- remboursement par SILLAGES d'une partie de l'avance de Versement Mobilité perçue en 2021.

3.3 La section d'investissement

La section d'investissement présente un équilibre entre les dépenses et les recettes, s'élevant à **53 984 431,26 €**.

Le montant des dépenses d'équipement (hors reste à réaliser et DMO) prévu pour 2024 est de **23,3 M€**.

Les principaux postes de dépenses sont répartis ainsi :

- **Développement économique** : 0,7 M€ ;
- **Collecte et traitement des Ordures ménagères** (remplacement de véhicules, aménagement de points d'apports, achats de caches bacs, composteurs, colonnes, subvention d'investissement au SMED et Univalom etc..) : 2,1 M€ ;
- **Enseignement supérieur** : **2,7 M€** ;
- **Mobilité -déplacements** (acquisitions VAE, bus électrique, bornes, consignes vélos, BHNS) : **2,7 M€** ;
- **Equipements sportifs et salles polyvalentes** : **7,3 M€** ;
- **Culture** : **1,06 M€** ;
- **Voirie** (ZA, mise aux normes arrêts bus, parking) : **1,2 M€** ;
- **Habitat** : **3,8 M€** ;
- **Aménagement urbain** (jardin de pluie) : **0,5M€** ;
- **Eaux Pluviales** : **0,7 M€**.

Le financement de ces investissements est assuré :

- Les subventions de nos partenaires : **5,6M€** ;
- L'autofinancement (virement et amortissements) : **13,2 M€** ;

Le recours à l'emprunt : **5,3 M€** (Pour mémoire le remboursement 2025 du capital de la dette est de 4,9M€) ;

DMO avec les communes inscrites au BP 2025 pour un total de 7,2 M€

DMO	BP 2025
CAILLE MAISON ALZIARY	359 568,00
SAINT-AUBAN GITE TONIC PHASE OPERATIONNELLE	659 945,09
LES MUJOULS RENOVATION MAIRIE PHASE 3	24 525,60
SPERACEDES EGLISE	150 000,00
RENOVATION LOGEMENTS SAINT VALLIER DE THIEY	86 532,58
CHAPELLE SAINTE LUCE SAINT VALLIER DE THIEY	458 500,80
RENOVATION MAIRIE PHASE 2 LES MUJOULS	516,24
VALDEROURE RENOVATION FOUR ET WC COMMUNAL	1 303,53
SAINT-VALLIER REHABILITATION BERGERIE	15 846,76
SAINT-VALLIER AMENAGT BUREAUX ADMINISTRATIFS	120 000,00
HABITAT INCLUSIF VALDEROURE	30 000,00
VALDEROURE DOTATION CANTONALE TRAVAUX	65 000,00
MUJOULS DOTATION CANTONALE TRAVAUX	65 000,00
MUJOULS TRAVAUX CAPG DETR	60 000,00
SAINT VALLIER CHEMIN DOMAINE DES SOURCES	300 000,00
SAINT VALLIER CITY STADE	120 000,00
SAINT AUBAN SENTIER DU VERTIGE SUITE	50 000,00
CABRIS HALLE MARCHE	507 024,00
VALDEROURE 6 LOGEMENTS GITE MALAMAIRE	624 000,00
VALDEROURE 2 LOGEMENTS VILLAGE	69 960,00
VALDEROURE AMENAGT MAIRIE ET LOCAL ASSOCIATIF	88 943,87
VALDEROURE VOIRIE 2024 (Neutre)	504,00
GROUPE SCOLAIRE DU BAYLE-REFECTOIRE- AURIBEAU	2 923 103,66
RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC CABRIS	62 252,33
AUBERGE DE BRIANCONNET	12 000,00
GITE PASTORAL D'ADOM PHASE 2 LES MUJOULS	56 940,00
PARKING COVOITURAGE SPERACEDES	300 000,00
TOTAL DES DMO avec les communes	7 211 466,46

5 Les budgets annexes

5.1 Le budget annexe de l'Eau potable

Depuis 2020, la CAPG est compétence dans le domaine de l'eau potable

En section d'exploitation ce budget annexe s'équilibre à **6 102 208 €**

Les dépenses d'exploitation sont principalement :

- Les achats d'eau au SIEF et au SICASIL ;
- Les charges de personnel (remboursées au budget principal) ;
- Les intérêts des emprunts ;
- Les dotations aux amortissements.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 871 817,87	0,00	3 106 118,38	3 106 118,38	3 106 118,38
012	Charges de personnel, frais assimilés	520 000,00	0,00	420 000,00	420 000,00	420 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	0,00	10,00	10,00	10,00
Total des dépenses de gestion des services		3 396 817,87	0,00	3 526 128,38	3 526 128,38	3 526 128,38
66	Charges financières	65 000,00	0,00	119 503,00	119 503,00	119 503,00
67	Charges exceptionnelles	50 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 511 817,87	0,00	3 885 631,38	3 885 631,38	3 885 631,38
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 190 574,00		1 675 916,00	1 675 916,00	1 675 916,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	482 000,00		540 660,62	540 660,62	540 660,62
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 672 574,00		2 216 576,62	2 216 576,62	2 216 576,62
TOTAL		5 184 391,87	0,00	6 102 208,00	6 102 208,00	6 102 208,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 102 208,00
---	---------------------

Les recettes d'exploitation sont principalement constituées :

- Des recettes de surtaxe encore appelée redevance eau reversées par le délégataire SUEZ ;
- De la Redevance d'utilisation des équipements facturée à la SEM Eaux de Mouans.

AR Prefecture

006-200039857-20250403-DL2025_037-BF
 Reçu le 15/04/2025
 Publié le 15/04/2025

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 900 000,00	0,00	3 695 389,00	3 695 389,00	3 695 389,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	88 547,00	88 547,00	88 547,00
Total des recettes de gestion des services		3 900 000,00	0,00	3 783 936,00	3 783 936,00	3 783 936,00
76	Produits financiers	30 000,00	0,00	12 999,97	12 999,97	12 999,97
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		3 930 000,00	0,00	3 796 935,97	3 796 935,97	3 796 935,97
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	15 300,00		17 276,00	17 276,00	17 276,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		15 300,00		17 276,00	17 276,00	17 276,00
TOTAL		3 945 300,00	0,00	3 814 211,97	3 814 211,97	3 814 211,97
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						2 287 996,03
=						
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES						6 102 208,00

En section d'investissement ce budget annexe s'équilibre à **4 032 052€**.

Les dépenses d'équipement nouvelles (hors reste à réaliser) représentent **2,3 M€** dont **1 320 500 €** pour l'usine de traitement de la Foux à Grasse, opération qui se termine en 2025.

Ces dépenses seront financées par des subventions et de l'autofinancement, sans recours à l'emprunt prévu pour l'exercice 2025.

5.2 Le budget annexe de l'Assainissement

Depuis 2020, la CAPG est compétence dans le domaine de l'assainissement.

En section d'exploitation, ce budget annexe s'équilibre à **8 447 068 €**

Les dépenses d'exploitation sont principalement constituées :

- Des participations pour les effluents facturés par la CAPL ;
- Des charges de personnel (remboursées au budget principal).

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	421 316,00	0,00	470 399,73	470 399,73	470 399,73
012	Charges de personnel, frais assimilés	562 000,00	0,00	469 000,00	469 000,00	469 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	300 000,00	0,00	50 010,00	50 010,00	50 010,00
Total des dépenses de gestion des services		1 283 316,00	0,00	989 409,73	989 409,73	989 409,73
66	Charges financières	75 200,00	0,00	59 079,49	59 079,49	59 079,49
67	Charges exceptionnelles	40 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		2 875,00	2 875,00	2 875,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 398 516,00	0,00	1 116 364,22	1 116 364,22	1 116 364,22
023	Virement à la section d'investissement (6)	4 065 452,00		6 221 361,31	6 221 361,31	6 221 361,31
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	1 030 820,00		1 109 342,47	1 109 342,47	1 109 342,47
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		5 096 272,00		7 330 703,78	7 330 703,78	7 330 703,78
TOTAL		6 494 788,00	0,00	8 447 068,00	8 447 068,00	8 447 068,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

8 447 068,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 970 000,40	0,00	2 145 371,73	2 145 371,73	2 145 371,73
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	187 645,00	187 645,00	187 645,00
Total des recettes de gestion des services		2 170 000,40	0,00	2 333 016,73	2 333 016,73	2 333 016,73
76	Produits financiers	16 200,00	0,00	29 500,00	29 500,00	29 500,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 186 200,40	0,00	2 362 516,73	2 362 516,73	2 362 516,73
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	192 114,00		207 029,01	207 029,01	207 029,01
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		192 114,00		207 029,01	207 029,01	207 029,01
TOTAL		2 378 314,40	0,00	2 569 545,74	2 569 545,74	2 569 545,74

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

5 877 522,26

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

8 447 068,00

~~Les recettes d'exploitation~~ sont constituées des redevances assainissement (surtaxe) reversées par le délégataire SUEZ et des participations de raccordement à l'assainissement collectif.

En section d'investissement ce budget annexe Assainissement s'équilibre à :
8 347 420 €.

Les dépenses d'équipement nouvelles (hors RAR) représentent **7,1 M€.**

Ces dépenses sont financées par des subventions et par l'autofinancement, aucun recours à l'emprunt n'est prévu sur l'exercice 2025.

5.3 Le budget annexe SPANC

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est responsable du contrôle de tous les systèmes d'assainissement assurant la collecte, le traitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques dans les habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif.

Lorsqu'un logement n'est pas relié au réseau public de collecte des eaux usées, il doit être équipé d'un système d'assainissement non collectif autonome, soumis à un contrôle par la CAPG. Ce contrôle aboutit à un diagnostic. En cas de vente, le vendeur doit inclure ce diagnostic dans le dossier de diagnostic technique (DDT), qui doit être remis à l'acquéreur.

En section d'exploitation ce budget annexe s'équilibre à **165 000 €**

Les dépenses d'exploitation sont constituées majoritairement des dépenses de personnel pour 130 237 € (remboursement au bénéfice du budget principal de la CAPG).

Les recettes d'exploitation sont constituées des facturations réalisées par les agents du service lors notamment de contrôle des systèmes d'assainissement autonomes.

5.4 Le budget annexe de la Régie SILLAGES

Par une délibération en date du 10 janvier 2014 (DL 2014_063), le conseil communautaire de la CAPG a décidé de créer la Régie Sillages, qui dispose de l'autonomie financière exclusive.

Cette régie autonome est chargée :

- De l'organisation des transports sur le territoire de la CAPG ;
- De la conception et de la proposition de l'offre de service à mettre en œuvre ;
- De l'exploitation du réseau de transport urbain du territoire de la communauté d'agglomération (lignes régulières, lignes occasionnelles, SAD) ;
- De toutes les opérations d'investissement liées à l'exploitation du réseau.

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et recettes à **17 445 239,60 €**

Les dépenses d'exploitation sont constituées principalement :

- Des charges de personnel : 850 000 € ;
- Des charges à caractère général : 1 636 670 € ;
- Des autres charges de gestion : 13 708 459 € (dont 11,8M€ pour la Contribution Forfaitaire Financière pour la délégation de service public pour le transport urbain) ;
- Le virement à la section d'investissement : 1 042 110 €.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 978 400,00	0,00	1 636 670,00	1 636 670,00	1 636 670,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	855 250,00	0,00	850 000,00	850 000,00	850 000,00
014	Atténuations de produits	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
65	Autres charges de gestion courante	14 501 300,00	0,00	13 708 459,00	13 708 459,00	13 708 459,00
Total des dépenses de gestion des services		17 338 950,00	0,00	16 199 129,00	16 199 129,00	16 199 129,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 961,25	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		17 342 911,25	0,00	16 203 129,00	16 203 129,00	16 203 129,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	366 692,75		1 042 110,60	1 042 110,60	1 042 110,60
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		566 692,75		1 242 110,60	1 242 110,60	1 242 110,60
TOTAL		17 909 604,00	0,00	17 445 239,60	17 445 239,60	17 445 239,60

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	17 445 239,60

Les recettes d'exploitation sont constituées principalement :

- Du versement mobilité reversé par le budget principal de la CAPG : 8,9 M€ ;
- De la contrainte de service public versée par le budget principal de la CAPG : 6,9 M€ ;
- De subvention pour le transport scolaire (631 638 €) et la DGD (223 512 €) ;
- De l'excédent antérieur reporté : 729 070,16 €.

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	8 000,32	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	8 800 000,00	0,00	8 900 000,00	8 900 000,00	8 900 000,00
74	Subventions d'exploitation	8 003 512,00	0,00	7 755 150,00	7 755 150,00	7 755 150,00
75	Autres produits de gestion courante	12 450,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
Total des recettes de gestion des services		16 823 962,32	0,00	16 693 650,00	16 693 650,00	16 693 650,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	21 319,44	21 319,44	21 319,44
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		16 825 962,32	0,00	16 714 969,44	16 714 969,44	16 714 969,44
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	1 200,00		1 200,00	1 200,00	1 200,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 200,00		1 200,00	1 200,00	1 200,00
TOTAL		16 827 162,32	0,00	16 716 169,44	16 716 169,44	16 716 169,44
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						729 070,16
=						
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES						17 445 239,60

En section d'investissement ce budget annexe s'équilibre à : **1 816 811 €**

Les dépenses d'équipement nouvelles (hors RAR) représentent 1,2 M€.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Système d'aide à l'exploitation INEO : 650 000 € ;
- Equipement Billettique : 490 000 € ;
- Installation abribus : 20 000 € ;
- Logiciel pour le service à la demande et Mobi + 75 000 €.

Ces dépenses sont financées par l'excédent antérieur reporté et par l'autofinancement, aucun recours à l'emprunt n'est prévu sur l'exercice 2025.